



Appel de l'association Droit de Cité aux conseillers communaux de Lausanne et à toute personne intéressée au développement de Lausanne et de sa région

NON au Centre de Ramassage des Ordures Ménagères (CROM) à l'avenue du Chablais. OUI à la motion Favre pour un moratoire à Malley¹, mais pour un moratoire étendu à TOUT le site. Ne votez pas les conclusions de la commission, revenez à l'idée première de la motionnaire et ne construisez pas le CROM à cet endroit.

La Municipalité a réussi à convaincre la commission d'exclure du moratoire la partie nord des abattoirs, car elle veut y installer un centre de ramassage des déchets spéciaux et un garage pour les camions de ramassage des ordures (le C.R.O.M). Or, cet équipement se trouve précisément à un endroit stratégique du futur nouveau quartier qu'il s'agit de créer sur le site de Malley.

Un nouveau quartier urbain sur le site de Malley

Rappelons que le site de Malley est à cheval sur 3 communes, Renens, Prilly et Lausanne, et qu'une grande partie du site est propriété de la Ville de Lausanne. Il a aujourd'hui encore l'image d'un lieu industriel et peu engageant. Un terrain vague, un no man's land avec les voies CFF qui le traversent, des abattoirs prochainement désaffectés, de nouvelles constructions importantes (ateliers de la ville de Lausanne au sud des voies, dépôt des TL, patinoire et centre Malley lumières), et quelques autres diverses activités.

Et pourtant ce site constitue, à l'échelle de la région lausannoise et dans la perspective d'un développement urbain durable, une chance exceptionnelle pour la création d'un nouveau quartier urbain, avec des activités, des logements, des services, des équipements culturels et de loisirs. Il se trouve "en ville", il bénéficie d'une excellente desserte par les transports publics (ligne 7 des tl au nord, arrêt du m1 au sud et future halte ferroviaire CFF/REV au milieu). De plus, il est à deux minutes de la jonction autoroutière de la Bourdonnette.

Partout en Europe, la reconversion de friches industrielles est considérée comme une priorité du développement urbain et de nombreux exemples réalisés en Suisse et en Europe témoignent du fait qu'il est possible de construire avec densité et mixité tout en offrant une grande qualité de l'habitation.

La transformation de tels sites constitue une alternative réelle à l'étalement urbain. C'est un développement "vers l'intérieur", qui ne va pas occuper des espaces verts en périphérie.

¹ *Pour un moratoire sur tous les projets en lien avec le site de Malley et pour la création d'une commission intercommunale.*

Les autorités lausannoises veulent bien réserver à l'habitation un îlot situé à l'intérieur du site (concours European), mais elles n'envisagent pas la création d'un véritable quartier mixte, tel qu'on vient de l'évoquer. Même le président du jury, non sans cynisme, compte sur la fougue et l'indiscipline des jeunes concurrents pour réinterpréter la problématique du concours... Les autorités craignent à tort que trop de nouveaux logements et de bureaux, etc. conduiraient à une congestion du trafic dans ce secteur déjà très chargé. Pour lutter contre la surcharge de trafic, il faut lutter contre de nouveaux développements en périphérie, et non à un endroit aussi bien desservi.

Pourquoi pas le CROM à cet endroit?

L'emplacement prévu pour le CROM donne directement sur l'avenue du Chablais. Or, celle-ci est appelée à devenir le nouveau centre, non seulement du futur quartier, mais de tout le secteur s'étendant à l'est, au nord et au sud de l'avenue. Les centres de quartier ne se trouvent jamais à l'intérieur des îlots, mais toujours sur des axes de transit, là où il y a du passage. C'est le cas de tous les centres de quartier à Lausanne. L'avenue d'Echallens, l'avenue de Cour, le Pont de Chailly, la Sallaz, l'avenue de la Harpe, etc., se trouvent tous sur un axe de circulation important bordé d'immeubles, avec des commerces et autres services aux rez-de-chaussée.

Il faut donc créer un front d'immeubles le long de l'avenue du Chablais, avec des commerces au rez et des bureaux aux étages et éventuellement des habitants dans les derniers étages. Pour la partie nord de l'avenue, c'est déjà trop tard - Malley-Lumières lui montre son plus vilain côté avec la station-service. La présence du CROM prolongerait cette partie peu accueillante au sud des voies CFF. Et cela précisément à la hauteur de la future halte CFF/REV prévue par le schéma directeur proposé par le Canton.

La Municipalité a naturellement ses raisons pour y implanter le C.R.O.M.. C'est commode et c'est économique, puisque le terrain lui appartient. Mais cela témoigne d'une absence de vision, non seulement du point de vue urbanistique, mais également du point de vue économique. Car, à terme, avec un nouveau quartier urbain bien pensé, le prix du m² de terrain se vendra ou se louera cher à cet endroit.

Où construire le CROM ?

A Malley, pourquoi pas, mais en retrait de l'axe structurant qu'est l'avenue du Chablais! Ou à Sébeillon, évidemment, au départ du "déchoduc"! Il y a de l'espace en suffisance, et cette activité y sera parfaitement à sa place.

Il est urgent d'attendre

Au moment où tout est en mouvement (Concours European, Schéma directeur de l'Ouest lausannois, motion *Le moratoire: et après ? Conduire ensemble un grand projet participatif pour l'Ouest lausannois*), il est faux de prendre une décision qui prêterait le développement de toute une partie de notre ville, en choisissant à la hâte cet endroit pour le CROM.

Il est donc urgent d'attendre:

- la fin de la période de consultation du Schéma directeur de l'Ouest lausannois (été 2003?)
- l'issue du concours European de Malley (décembre 2003)
- et surtout le résultat d'une étude approfondie portant sur la totalité du site de Malley.